

# Appel d'offres pour l'exploitation du Café-restaurant «Le Ravy»

13 décembre 2024

ADRESSE :

Champ Ravy  
Chem. de la Mère-Voie 58  
1228 Plan-les-Ouates

CONTACT :

Mme Rebecca Hababou  
appeldoffres@malipa.ch

SITE WEB :

[www.plan-les-ouates.ch](http://www.plan-les-ouates.ch)

# SOMMAIRE

---

## **01** OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

## **02** OBJECTIFS

## **03** PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

## **04** LE CAFÉ-RESTAURANT «LE RAVY»

- A. Présentation
- B. Espaces mis à disposition
- C. Équipements
- D. Entretien du restaurant et évacuation des déchets
- E. Autorisation d'exploiter, impôts, taxes et primes d'assurance
- F. Sous-traitance
- G. Sécurité et responsabilité

## **05** CONDITIONS D'EXPLOITATION

- A. Offre de restauration
- B. Animations et activités
- C. Formation et insertion

## **06** CONDITIONS GÉNÉRALES

- A. Loyer et durée du contrat
- B. Critères pour faire acte de candidature
- C. Conditions de participation
  - Première soumission
  - Deuxième soumission

## **07** CRITÈRES DE SÉLECTION DU JURY

## **08** RÉSILIATION

## **09** RÉTROPLANNING

## **10** ANNEXES ET DOCUMENTS UTILES

# 01 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

La Commune de Plan-les-Ouates, (ci-après «la Commune») lance un appel d'offres pour la recherche d'un nouvel exploitant ou d'une nouvelle exploitante pour le Café-restaurant Le Ravy, situé dans la maison de quartier du Vélodrome baptisée «Champ Ravy» à Plan-les-Ouates.

Le contrat d'exploitation sera octroyé à une organisation, association ou entreprise capable de gérer l'établissement de manière professionnelle dans un esprit de service communautaire, en respectant les valeurs d'insertion sociale et/ou professionnelle, ainsi que de durabilité.



## VALEURS

- Respect
- Solidarité
- Collaboration responsable
- Implication

## OUVERTURE

Le début de l'exploitation du Café-restaurant est prévu à partir du **1er Septembre 2025** ou à convenir.

# 02 OBJECTIFS

Le Café-restaurant doit être aligné avec les objectifs et les valeurs de Champ Ravy, plus précisément :

- Proposer une restauration de qualité à des prix abordables, en mettant en avant les produits locaux et de saison.
- Promouvoir le bien-être, le vivre-ensemble, et un environnement inclusif pour tous les publics.
- Soutenir des initiatives solidaires et des collaborations entre associations et habitants et habitantes.

## 03 PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES ET DU QUARTIER DU VÉLODROME

La Commune de Plan-les-Ouates, située dans le canton de Genève, est une collectivité jeune et dynamique. Proche des grands axes urbains, elle combine un cadre de vie résidentiel attractif avec une activité économique florissante. Elle abrite de nombreuses entreprises et industries, ainsi que des acteurs clés dans le domaine de la formation professionnelle et de l'insertion socio-professionnelle.

La Commune s'engage activement à soutenir des projets culturels et solidaires, contribuant ainsi à un environnement agréable et stimulant pour ses habitants et habitantes.



Champ Ravy est né d'une forte volonté collective des résidents et résidentes de créer un véritable espace de vie au cœur de leur quartier. Initialement conçu comme une zone essentiellement résidentielle, le quartier du Vélo-drome a vu naître des initiatives communautaires visant à renforcer les liens sociaux et à offrir des espaces de rencontre et de convivialité.



**La gestion de ce lieu repose sur une approche collaborative,** impliquant un groupe de gestion composé de membres de la Commune, d'habitants et d'habitantes, ainsi que d'acteurs associatifs. Cela garantit une cohésion entre les initiatives locales et les besoins des habitants et habitantes. Cette gestion participative s'étend également aux animations et événements organisés, permettant de jouer un rôle central dans la vie de leur quartier.

Afin de poursuivre et maintenir cette dynamique, la Commune lance un appel d'offres pour trouver un nouvel exploitant ou une nouvelle exploitante pour le Café-restaurant «Le Ravy».



# 04 LE CAFÉ-RESTAURANT «LE RAVY»

## A. PRÉSENTATION

Champ Ravy et le Café-restaurant le Ravy, situés au cœur du Vélodrome, illustrent parfaitement cette dynamique participative. Établi sur l'emplacement d'un ancien parking et après le déplacement d'un bâtiment (ancienne École des Serves) en préfabriqué, cet espace a été réaménagé en un lieu de restauration et de rencontre. Soutenu par la Commune et les associations locales, Le Ravy est devenu un point de référence pour les résidents et les résidentes, accueillant tant les familles du quartier lors de brunchs mensuels que divers évènements sociaux et culturels, ainsi que les entreprises environnantes pour leurs pauses déjeuner.

Les horaires d'ouverture du Café-restaurant sont les suivants :

- **Du lundi au vendredi : 9h à 18h**
- **Samedi : 9h à 16h**
- **Dimanche : fermé**

La Commune reste ouverte à une discussion pour d'éventuelles adaptations des horaires. En dehors des heures d'ouverture, l'exploitant ou l'exploitante peut utiliser cet espace pour des projets liés à son activité, sous réserve d'une validation préalable par la Commune et le groupe de gestion.

Le Café-restaurant est également ouvert lors des manifestations et activités ponctuelles durant le week-end, selon les horaires approuvés par la Commune.

Champ Ravy est fermé deux semaines durant les vacances scolaires d'été et une semaine pendant les fêtes de fin d'année, sauf pour les activités organisées par les partenaires conventionnés.



## B. ESPACES MIS À DISPOSITION

Le Café-restaurant de Champ Ravy est au centre du bâtiment. Il comprend :

- Une **salle de 100 m<sup>2</sup>** (40 places assises et 100 places debout).
- Une **cuisine de 30 m<sup>2</sup>**, équipée, avec un réduit de stockage. Celle-ci est partagée en deux espaces distincts : une partie attribuée à l'exploitant ou exploitante et une autre aux associations et partenaires utilisant les lieux. Le coin plonge est commun.
- Une **terrasse de 92 m<sup>2</sup>** exploitable en été.
- Un local privatif contenant des vestiaires, une douche et des sanitaires pour le personnel du Café-restaurant.

Les quatre espaces sont aménagés et mis à disposition selon la convention et l'inventaire.

**La salle du Café-restaurant est également utilisée par d'autres acteurs du lieu en dehors des horaires d'ouverture.**

Un espace de rangement sous-clé dans la cuisine est réservé au Café-restaurant et un espace de stockage est à disposition à l'extérieur du bâtiment.

Tant le ou la gestionnaire que les autres utilisateurs et utilisatrices ont la liberté de se procurer leur propre matériel et de l'utiliser de manière exclusive.

## C. ÉQUIPEMENTS

La Commune met à disposition un établissement équipé d'une installation de chauffage, de ventilation, d'eau, d'électricité et d'un raccordement internet.

Les frais de chauffage et d'électricité sont calculés à un taux de 35 % sur l'ensemble des charges du bâtiment, facturés semestriellement.

Le contrôle et la maintenance des dispositifs du système de sécurité incendie sont à la charge de la Commune.

Tout le matériel fourni sera entretenu par l'exploitant ou l'exploitante et devra être rendu en l'état à la fin du contrat.

## D. ENTRETIEN DU RESTAURANT ET ÉVACUATION DES DÉCHETS

L'exploitant ou l'exploitante sera responsable, à ses frais, des travaux d'entretien, de nettoyage, de désinfection et de réparation courante commandés par la jouissance des locaux, de la terrasse, et installations fixes mises à disposition.

Il ou elle doit respecter les règles de fonctionnement général de Champ Ravy, notamment l'interdiction de fumer et les restrictions sur le bruit et les nuisances.

Se situant sur la voie publique, la terrasse doit être en état irréprochable en permanence.

L'exploitant ou l'exploitante sera responsable de la gestion et de l'évacuation des déchets engendrés par l'exploitation du restaurant. Il ou elle doit minimiser ses déchets, le gaspillage alimentaire et ainsi son impact environnemental. Les déchets doivent être triés et éliminés conformément aux règles en vigueur dans le canton de Genève (compostage, recyclage, etc.).

Il existe un règlement relatif à la gestion des déchets de la Commune de Plan-les-Ouates (LC 33911).

## **E. AUTORISATION D'EXPLOITER, IMPÔTS, TAXES ET PRIMES D'ASSURANCE**

L'exploitant ou exploitante devra obtenir l'autorisation d'exploiter un établissement public et prendre en charge l'émolument associé à cette autorisation. Il ou elle devra respecter toutes les prescriptions de la législation cantonale en vigueur en matière de restauration et de débit de boissons et sera également responsable de tous les impôts et taxes liés à la gestion du Café-restaurant.

## **F. SOUS-TRAITANCE**

La sous-traitance n'est pas autorisée sans l'accord préalable de la Commune. Toute modification dans l'exploitation doit être soumise à l'approbation du groupe de gestion de Champ Ravy et de la Commune.

L'exploitant ou l'exploitante peut sous-traiter une partie de la production culinaire, à la condition que celle-ci respecte strictement les conditions de qualité, de traçabilité, et les règles d'hygiène requises.

L'exploitant ou l'exploitante ne pourra pas céder le contrat de prestations à un tiers.

## **G. SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ**

L'exploitant ou l'exploitante doit :

- Assurer la sécurité du lieu à ses coûts.
- Contracter une assurance responsabilité civile pendant toute la durée de l'exploitation du restaurant.
- Respecter les normes en vigueur concernant le droit du travail et les assurances sociales.
- Prendre en charge les dommages (directs et indirects) causés à un tiers ou à la propriété publique à travers l'exploitation du lieu.



# 05 CONDITIONS D'EXPLOITATION

## A. OFFRE DE RESTAURATION

Les services proposés incluront :

- Une cuisine de qualité à des prix abordables, avec au moins **un plat du jour à CHF 20.-** et un **plat pour les enfants à CHF 12.-** maximum.
- L'accent doit être mis sur l'utilisation de **produits locaux et de saison**, reflétant ainsi l'engagement de Champ Ravy envers la durabilité et le soutien à l'économie locale.
- Une carte variée qui répond aux besoins divers de la communauté, y compris des **options végétariennes et adaptées aux différents régimes alimentaires**.

## B. ANIMATIONS ET ACTIVITÉS

En plus de son offre de restauration, il est attendu que l'exploitant ou l'exploitante participe activement à la vie communautaire.

En proposant et en soutenant des animations et des activités qui répondent aux objectifs de Champ Ravy tels que des brunchs familiaux, des apéros culturels et des animations ponctuelles qui peuvent avoir lieu durant le week-end, selon les horaires approuvés par la Commune.

## C. FORMATION ET INSERTION

Dans le cadre de la politique sociale de la Commune, le futur exploitant ou la future exploitante sera un acteur ou une actrice clé de l'insertion et de la formation socio-professionnelle à Plan-les-Ouates.

Le Café-restaurant offrira un contexte favorable à l'intégration sociale et professionnelle, notamment des personnes en situation de handicap.

La personne exploitante sera encouragée à collaborer étroitement avec le Service de l'action sociale et de la jeunesse, créant ainsi des passerelles qui permettront de tisser des liens solides entre l'établissement et la communauté locale et de contribuer à l'accomplissement d'une mission sociale forte au cœur de la commune.

## 06 CONDITIONS GÉNÉRALES

En répondant au présent appel d'offres, les candidats et candidates reconnaissent avoir pris connaissance du cahier des charges présenté ci-dessus et réalisé les recherches nécessaires à l'établissement de leur offre. De plus, en déposant une offre, ils ou elles acceptent toutes les conditions définies dans les documents qui composent l'appel d'offres.

Les offres, rédigées en français et portant la mention "Appel d'offres Café-restaurant Le Ravy", devront parvenir au plus tard le **28 février 2025 à 12h** à l'adresse électronique [appeldoffres@malipa.ch](mailto:appeldoffres@malipa.ch) ainsi qu'à l'adresse postale suivante :

***Commune de Plan-les-Ouates  
Service de l'action sociale et de la jeunesse  
Route des Chevaliers-de-Malte 3  
Case Postale 17  
CH-1228 Plan-les-Ouates***

Des questions de la part des candidats et candidates peuvent être posées avant le 22 février 2025 par email à l'adresse : [appeldoffres@malipa.ch](mailto:appeldoffres@malipa.ch).

Aucun délai supplémentaire ne sera accordé. Les candidatures incomplètes, c'est-à-dire ne présentant pas l'ensemble des documents requis, seront systématiquement écartées. Toutes les candidatures reçues recevront une réponse écrite.

## A. LOYER, FRAIS ET DURÉE DU CONTRAT

### Loyer

Un loyer de CHF 6'000.-/année est perçu, charges non comprises.

### Frais

Les frais suivants sont à la charge du Café-restaurant :

- Les frais liés à l'obtention de l'autorisation d'exploiter le Café-restaurant.
- Les impôts, taxes, frais d'autorisation, la redevance, les primes d'assurances, qui doivent être contractées obligatoirement dans le cadre de l'exploitation de l'établissement.
- Le salaire des employés ainsi que les charges sociales relatives.
- Tout matériel supplémentaire ne faisant pas partie de l'inventaire de base.
- Les frais de chauffage et d'électricité sont calculés à un taux de 35 % sur l'ensemble des charges du bâtiment, facturés semestriellement.

### Durée du contrat

Le contrat sera conclu pour une durée initiale de 3 ans renouvelable.

La date d'entrée en vigueur est prévue pour le 1er septembre 2025 ou à convenir.

Un bilan intermédiaire sera réalisé après la première année d'exploitation.

## B. CRITÈRES POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Les personnes pouvant postuler sont listées ci-dessous.

### Personnes physiques :

- Les personnes physiques de nationalité suisse.
- Les personnes physiques bénéficiant d'un permis de séjour.
- Les personnes physiques bénéficiant d'un permis d'établissement en Suisse.

### Personnes morales :

- Les personnes morales basées en Suisse, à condition de postuler conjointement avec une personne physique de nationalité suisse - ou bénéficiant d'un permis de séjour ou d'établissement en Suisse - inscrite au registre du commerce de la personne morale et pouvant engager la personne morale par sa signature (procuration collective).

### **Associations :**

Les associations/institutions actives dans le domaine de l'insertion sociale et/ou professionnelle ou organismes équivalents à Genève.

Les candidats et candidates doivent avoir une réputation professionnelle irréprochable.

## **C. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Pour participer à l'appel d'offres, les candidats et candidates devront fournir un dossier en deux étapes distinctes :

- **Première soumission : avant le 28 février 2025**

Les candidats et candidates doivent fournir un dossier détaillant leur vision et leur projet d'exploitation, incluant :

- **Projet d'exploitation** : présentation complète du concept, incluant une politique de prix et un plan financier avec trois scénarii prévisionnels pour les trois premières années.
- **Plan stratégique de communication** : stratégie de segmentation du public cible et initiatives pour faire connaître et intégrer le nouvel exploitant ou la nouvelle exploitante au quartier.
- **Présentation de l'entité** : statuts, dernier bilan d'activité et derniers comptes d'exploitation de l'entité candidate.
- **Projet social** : proposition de projet social aligné avec la mission d'insertion socio-professionnelle du Café-restaurant "Le Ravy".
- **CV de la personne responsable** : présentation du parcours et des qualifications de la personne qui assurera la gestion quotidienne de l'établissement.

- **Deuxième soumission : avant le 14 avril 2025**

Dans une seconde étape, les candidats ou candidates devront fournir les documents administratifs nécessaires, incluant :

- **FORMULAIRE A** : formulaire de création d'établissement public auprès de la Police du Commerce et du Travail au Noir (ci-après PCTN), dûment rempli, avec les annexes nécessaires.
- **Documents de solvabilité** : preuves de solvabilité, telles que la dernière déclaration d'impôts, l'avis de taxation et les comptes actuels.

Chaque étape de soumission devra être respectée selon le calendrier de l'appel d'offres, pour garantir une évaluation rigoureuse et complète de chaque candidature.

# 7 CRITÈRES DE SÉLECTION DU JURY

Pour information, les candidats et candidates seront évalués selon les critères ci-dessous :

<b>Pondération des critères d'évaluation du dossier</b>	
20%	<b>Convivialité, intégration et implication dans l'environnement local :</b> Le concept proposé devra être chaleureux et accueillant, créant une atmosphère conviviale et inclusive pour les habitants et habitantes du quartier du Vélodrome : compréhension de l'environnement social et culturel du quartier, proposition de collaborations, d'activités et d'initiatives favorisant les liens avec les résidents et les résidentes, les associations locales et autres partenaires communautaires.
20%	<b>Originalité et viabilité du concept :</b> Proposition de concept original, attrayant et économiquement viable, adapté aux besoins et aux attentes des habitants et habitantes de Plan-les-Ouates, tout en assurant une stabilité financière à long terme.
20%	<b>Accessibilité et politique de prix modérés :</b> Les prix pratiqués devront rester abordables, afin de rendre le Café-restaurant accessible à une large clientèle, notamment aux familles, aux jeunes et aux résidents et résidentes de la Commune.
10%	<b>Engagement en faveur de l'insertion et de la formation socio-professionnelle :</b> Engagement dans des démarches d'insertion socio-professionnelle en créant des opportunités de formation et de stage, favorisant notamment l'accueil de jeunes et de personnes en réinsertion professionnelle, en collaboration notamment avec le service de l'action sociale et de la jeunesse.
10%	<b>Expérience professionnelle en accueil et restauration :</b> Une solide expérience en restauration, hôtellerie ou dans le domaine de l'accueil est requise pour garantir un niveau élevé de professionnalisme et de gestion.
10%	<b>Priorité aux produits locaux et soutien aux producteurs régionaux et productrices régionales :</b> Le Café-restaurant "Le Ravy" devra privilégier les produits locaux, mettant en avant les producteurs, productrices, artisans et artisanes de la région pour les aliments, les boissons et autres approvisionnements, en cohérence avec les valeurs de proximité et de durabilité prônées par la Commune.
10%	<b>Respect des valeurs de développement durable et de diversité :</b> Le projet devra incarner et promouvoir des valeurs de respect de l'environnement, d'égalité, de diversité et de développement durable, en intégrant ces dimensions dans son fonctionnement quotidien.

La sélection sera réalisée par un jury composé de deux représentants du SASJ, un membre de la commission sociale, le CA délégué et de deux membres du groupe de gestion avec une validation finale assurée par le Conseil administratif de la Commune de Plan-les-Ouates.

Malipa Hospitality Solutions est en charge de la coordination de l'appel d'offres.



## 8 RÉSILIATION

La **Commune** peut résilier unilatéralement la convention avec un préavis de 30 jours dans les cas suivants :

- Non-paiement des redevances
- Comportement nuisible à la réputation de la Commune ou au fonctionnement de Champ Ravy
- Non-respect des dispositions de la convention
- Non-respect des obligations légales envers le personnel
- En cas de résiliation anticipée, aucune indemnité n'est due à l'exploitant

Si **l'exploitant ou l'exploitante** souhaite résilier avant l'échéance, il ou elle doit :

- Avertir la Commune 6 mois à l'avance
- Proposer un repreneur ou une repreneuse selon les critères du Café-restaurant "Le Ravy"

La Commune peut refuser le repreneur ou la repreneuse proposée ou la restitution anticipée si aucun repreneur ou repreneuse n'est présentée.

## 9 RÉTROPLANNING

Phase	Date	Détails
<b>Lancement</b>	<b>Décembre 2024</b>	Lancement officiel de l'appel d'offres
<b>Réception et évaluation</b>	<b>Décembre 2024 - février 2025</b>	Réception et évaluation initiale des candidatures
<b>Clôture des candidatures</b>	<b>28 février 2025</b>	Soumission des documents officiels jusqu'au 14 avril 2025
<b>Visites officielles</b>	<b>Mars 2025</b>	Visite des cuisines et des espaces de stockage
<b>Sélection</b>	<b>Mars 2025</b>	Entretien, évaluation approfondie
<b>Finalisation</b>	<b>Avril 2025</b>	Sélection finale, signature de la convention et soumission du dossier à la PCTN
<b>Transition</b>	<b>Mai - août 2025</b>	Planification détaillée, préparation des locaux
<b>Ouverture</b>	<b>1er septembre 2025 ou à convenir</b>	Prise de fonction et "soft opening"

# 10 ANNEXES ET DOCUMENTS UTILES

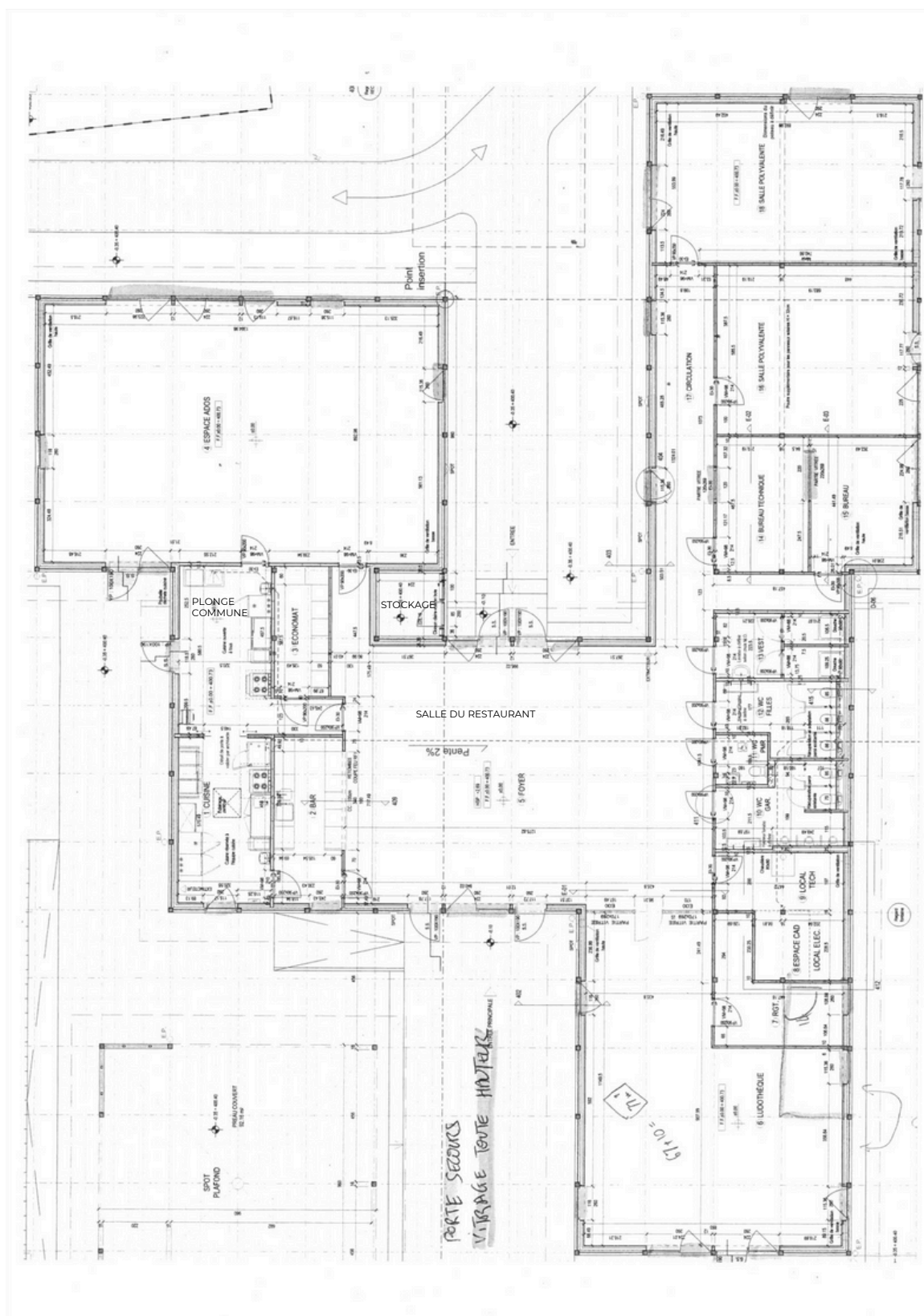
## **Annexes**

- Annexe 1 : Plan des locaux
- Annexe 2 : Photos
- Annexe 3 : Règlement interne de Champ Ravy
- Annexe 4 : Charte des valeurs de Champ Ravy

## **Documents utiles**

- Projets d'aménagement sur la Commune de PLAN-LES-OUATES
- Programme des cours 2024-2025
- PV de l'Assemblée de quartier 2023
- PV du Conseil de Champ Ravy - janvier 2024
- PV du Conseil de Champ Ravy - juin 2024

# Annexe 1 : Plan des locaux



# Annexe 2 : Photos

---

## CUISINE



Un descriptif détaillé du matériel peut être fourni sur demande.  
L'équipement de la cuisine est professionnel.



# Annexe 2 : Photos

## PLONGE COMMUNE



## BAR





# Annexe 2 : Photos

## SALLE



# Annexe 2 : Photos

## EXTÉRIEUR



## STOCKAGE





# Annexe 2 : Photos

---

## ÉCONOMAT

